p.B.22.43.Tun. - GT/zb

Berne, le 24 octobre 1978

Note de dossier

Sécurité de l'Ambassade de Tunisie à Berne et de la Mission permanente à Genève

> L'Ambassadeur de Tunisie demande à venir me voir, le 18 octobre, pour me faire part des craintes qu'il a au sujet de la sécurité de son ambassade, de sa résidence et de la mission permanente à Genève, ainsi que des membres du personnel des représentations tunisiennes en Suisse.

M. Smida me rappelle tout d'abord la démarche qu'il a faite auprès de M. Weitnauer, le 30 janvier dernier (voir annexe), et qui avait le même but. Il constate malheureusement que la situation s'est aggravée depuis lors. Les syndicats des pays arabes lancent des appels à des manifestations contre les ambassades tunisiennes à l'étranger. Des éléments de passage s'infiltrent en Suisse, disposant de fausses identités. Ils viennent voir aussi des personnalités politiques. Un certain Ahmed Fechtoul. à l'Université de Genève, a des contacts avec des groupes d'extrémistes, donne des interviews, en un mot mène une activité politique intense. Un ancien ministre, Ben Salah, vient souvent en Suisse, également sous de faux noms, s'entretenir avec des personnalités politiques (socialistes, notamment le Conseiller national Ziegler). Certains syndicalistes suisses échauffent aussi les esprits. Enfin, se développe toute une activité propice à l'agitation et à des démonstrations contre le régime tunisien. Les extrémistes tunisiens semblent trouver aide et complaisance.

L'Ambassadeur est donc préoccupé, inquiét de ces activités de terrorisme qui menacent le personnel et les



locaux de l'ambassade à Berne et de la mission permanente à Genève. Il souligne le fait que la résidence et la chancellerie à Berne sont difficilement défendables, peu adaptées à des mesures de protection efficaces. En outre, l'ambassade dispose de peu de personnel et les visites y sont nombreuses du fait de la section consulaire. L'Ambassadeur ajoute encore qu'il a aussi des enfants qui se rendent chaque jour à l'école. Il pense en conséquence qu'il conviendrait avant tout de "dissuader"; il lui paraît donc indiqué de placer des gardes devant les entrées pour que la surveillance soit bien visible.

Je réponds à l'Ambassadeur que je prends note de sa demande et que je me mets en rapport, sans tarder, avec la Police fédérale.

Le lendemain, je soumets l'affaire à M. Peter, qui est bien d'accord de prendre des dispositions pour donner suite à la demande tunisienne.

Le Chef du Protocole:

Gottret

1 annexe



Copie

000128

L'Ambassade de la République Tunisienne présente ses compléments su Département Politique Fédúral et agissant sur instructions de son Gouvernement, a l'honneur de porter à sa connaissance que Tunis vient d'être le théatre, le semaine dernière, d'actes de vandalisme et de violences graves commis par des éléments crimine et dont le lourd bilan se chiffre de dizaines de morts et plusieurs centaines de blessés.

Cette situation dramatique a amené les autorités tunisiennes à proclamer l'Etat d'Urgence sur l'ensemble du territoire pour protéger la population et préserver l'ordre public.

Il s'avére malheureusement que cette entrepricriminelle bénéficie de complicités et d'appuis de la part de groupes extremistes vivant à l'Etranger et dont le dessein est d'entret_enir en Tunisie un climat de violence et de subversion.

De ce fait, les représentations tunisiennes à l'Etranger se trouvent particulièrement exposées à des actes de terrorisme qui mettent gravement en danger leur securité.

Les attentats perpetrés ces derniers jours contre certaines les représentations tunisiennes à l'Etranger en sont une preuve évidente.

Expriment ses préoccupations à cet égard, le Gouvernement Tunisien se permet d'attirer l'attention du Gouvernement ami de la Confédération Helvétique sur la profonde inquiétude qu'il éprouve sur les dangers auxquel pourront se trouver exposés les diplomates tunisiens accrédités en Suisse.

A cet effet le Gouvernement Tunisien apprécie rait infiniment pouvoir compter sur la compréhension des autorités fédérales pour envisager de prendre dans les délais les meilleurs possibles, toute mesure nécessaire de protection adequate à l'effet d'assurer :

I/ La securité des locaux des Ambassades et des résidences à Berne et à Genéve et des bureaux des autres représentations tunisiennes à Genéve et à Zurich, (office du tourisme et Tunis Air).

.

Cobie

2/ La protection efficace des Chefs de Mission, des diplomates et des représentants d'organismes tunisiens sur le territoire Suisse.

En transmettant cette communication officielle, 1'Ambassade de la République Tunisienne est persuadée de trouver auprès des autorités helvétiques toute la coopérati souhaitée, et à l'avance, les en remercie bien vivement.

L'Ambassade saisit cette occasion pour reneuveler au Département Politique Fédéral les assurances de sa trés haute considération.

Signé TAOUFIK SMIDA

Berne, 1e 30 JAN. 1978

Département Politique Fédéral 3000 Berne.